



17 Fév. 2011

FINANCEMENT DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT DANS LE PROCESSUS DU SMSI

Depuis les débuts de la préparation du SMSI une question récurrente a été soulevée et jamais résolue, celle de financer la participation des pays en développement (PED) aux réunions variées générées par le processus du SMSI. Aucune solution pratique n'a encore été trouvée. Les réunions du Forum de la Gouvernance Internet (FGI) sont principalement peuplées de délégués des pays développés. La présence des PED est minime, et partiellement formée de représentants de lobbies transnationaux confortablement financés.

Pourtant, l'argent ne manque pas dans le milieu internet. Il coule à flot par millions de \$.

Quelques concepts basiques de l'internet

Physiquement l'internet est un ensemble de **milliers de réseaux autonomes interconnectés**. Ils appartiennent à une variété de sociétés et de personnes individuelles.

Fonctionnellement l'internet fournit un **espace de communication commun** (ECC) qu'aucune organisation publique ou privée ne peut posséder. Cette ressource virtuelle est un **bien commun**.

L'ECC est structuré par une architecture définie quand l'internet a été conçu, puis améliorée et complétée au fil du temps.

Certains des composants de l'architecture de l'ECC sont des **identifiants**, qui permettent de désigner des entités à l'intérieur de l'ECC. Deux principales classes d'identifiants sont les **adresses IP** et les **noms de domaine**.

Ce document ne traite que des noms de domaine.

La vache à lait de l'ICANN

Historiquement, les noms de domaine appartiennent à deux variétés: **gTLD** et **ccTLD**. La seconde variété est sous la responsabilité des autorités nationales, et ne sera pas discutée dans ce document.

Les gTLDs sont approuvés par l'ICANN et le Département du Commerce (DOC) du gouvernement US.

Créer un gTLD requiert des procédures compliquées qui prennent plusieurs années, et qui sont coûteuses pour l'organisation (registre) à l'origine de la demande. Après la création du gTLD, des noms de sous-domaines sont créés par le registre à la demande des registres, détaillants qui reçoivent des ordres des utilisateurs. Les noms de sous-domaines sont loués aux utilisateurs moyennant une **cotisation**, qui nourrit la chaîne alimentaire allant des registres vers l'ICANN. C'est l'essence même du modèle *bottom up*, la devise des fidèles de l'ICANN.

L'ICANN est *de facto* un monopole mondial imposé par le gouvernement US et alimenté par les cotisations des gTLD. Comme tout monopole l'ICANN tire parti de son privilège d'absence de compétition en fixant des coûts de gTLD lui assurant un revenu confortable (environ \$60 millions, à ce qu'il semble). Cette somme



pourrait être comparée au budget de l'UIT-T.

Étant légalement une **société privée californienne**, l'ICANN décide à sa discrétion de l'usage des cotisations versées par les internautes pour utiliser les gTLD. Aucune convention ne garantit que tous les utilisateurs reçoivent un juste retour pour leurs contributions. Les amis et favoris de l'ICANN touchent la part du lion.

Les cinq plus gros gTLD sont COM, NET, ORG, INFO et BIZ. Ils totalisent les noms de [domaines](#) [1] suivants:

1. COM 88 298 883
2. NET 13 172 571
3. ORG 8 542 760
4. INFO 6 609 655
5. BIZ 2 129 628

En y ajoutant les gTLD de moindre importance, les noms de domaine enregistrés dépassent 120 millions. L'ICANN est invitée à **révéler le butin** amassé sur ces enregistrements.

Certains utilisateurs obtiennent leurs noms de domaine auprès de registres locaux installés dans leur propre pays. Dans ce cas ils paient habituellement des taxes sur ces transactions. Par ailleurs nombreux sont les utilisateurs qui obtiennent directement par internet leurs noms de domaine auprès de registres localisés aux US, et ne paient pas de taxes dans leur propre pays.

Les **registres** peuvent s'attendre à recevoir dans des limites raisonnables une compensation pour les services de tenue des enregistrements effectués pour leurs clients. De plus ils sont normalement sur un marché compétitif qui devrait empêcher les tarifs de s'envoler.

Les **registres** opèrent sur des **marchés captifs** attribués par l'ICANN. Les cinq plus gros registres de gTLD sont aux US. Il n'est pas clair que les cotisations qu'ils collectent soient une compensation légitime pour les services rendus.

En fin de compte on peut se demander quels services fournit l'ICANN pour justifier l'argent collecté sur les noms de domaine.

En bref: **l'ICANN est un monopole privé qui lève des taxes mondiales sur l'usage d'un bien commun.**

Une approche plus décente

Le monopole de l'ICANN est un statut contestable en ce sens que lever des taxes sans en rendre compte aux contribuables crée un conflit permanent entre les intérêts des utilisateurs et ceux de l'ICANN.

Le sujet est ouvert à une variété de suggestions pour des formules plus équitables. Prenons un exemple en particulier.

Un conseil agréé international (CAI) fixe les tarifs de gTLD, compte tenu de facteurs tels que:

- coût de gestion des gTLD et des noms de sous-domaines
- besoins d'extensions futures
- services fournis par l'ICANN
- capacités financières des PED
- aide financière promise à des groupes ou pays désavantagés

Le CAI définit un budget adéquat pour l'ICANN, basé sur une projection agréée de ses activités.

Les cotisations collectées par les registres de gTLD sont transférées à un fond de confiance accrédité par l'ONU.



Le fond de confiance transfère les budgets approuvés par le CAI à l'ICANN et autres bénéficiaires.

Une option possible pour un fond de confiance pourrait être l'UIT-D, en vertu de son mandat institutionnel orienté vers des projets de développement. Des ressources additionnelles provenant de membres UIT, OIG/ONG, ou secteur privé, pourraient compléter celles apportées par les cotisations des gTLD.

Transition

Il serait naïf de croire que l'ICANN débourserait volontiers une partie de ce qu'elle considère comme un revenu légitime. Cependant la communauté des Nations Unies pourrait être d'un avis différent. Il serait peut-être possible par un mélange de pression et de persuasion d'obtenir que l'ICANN accepte de reverser une faible somme d'argent, disons 1¢ par nom de sous-domaine. Ce serait un test de coopération pour initier des négociations ultérieures.

Sachant que depuis des années l'ICANN tente d'apparaître comme une organisation internationale, l'ONU pourrait envisager d'élever son statut à un certain niveau qualifié d'international, sous conditions d'y inclure le contrôle financier par le CAI des cotisations relatives aux gTLD, ainsi qu'il a été précisé plus haut, ou par un mécanisme similaire.

En cas de refus catégorique de l'ICANN d'autres initiatives pourraient être prises. Les gouvernements pourraient taxer les noms de sous-domaines de gTLD enregistrés *off-shore*, ou créer des taxes sur l'ICANN. Des poursuites judiciaires pourraient être ouvertes contre l'ICANN pour monopole illégal et détournement de bien commun.

[1] <http://www.domainesinfo.fr/statistiques.php>

[2] [mailto: contact@eurolinc.eu](mailto:contact@eurolinc.eu)

* o * o * o *

***EUROLINC** [2] est une association sans but lucratif fondée pour la promotion des langues natives dans l' Internet. Elle est accréditée au SMSI.
<http://www.eurolinc.eu>*